

## DÉCLARATION LIMINAIRE AU CSAL DU 9 FÉVRIER 2023

Monsieur le Président,

Nous avons lu les vœux présentés en décembre par la DDFIP Meuse avec attention. Nous vous remercions sans pour autant partager votre optimisme.

Permettez-nous cependant d'y émettre des réserves et d'apporter des nuances dans vos propos.

**Vous avez écrit :**

*L'année 2022 qui s'achève a été riche.*

*Il s'est agi d'assurer un service de qualité en direction des usagers, particuliers ou professionnels, ainsi que des collectivités et partenaires de l'administration dans un contexte sensible. Vous les avez notamment accompagnés dans la mise en œuvre des dispositifs institués pour faire face à la crise sanitaire et à l'augmentation des coûts de l'énergie faisant suite au conflit en Ukraine.*

**Nous ajouterons : l'année 2022 a été une année de plus, difficile pour la plupart des agents de la DDFIP Meuse. Comme vous le dites, notre mission commune est bien d'assurer un service public de qualité aux usagers, particuliers comme professionnels, partenaires et collectivités.**

**Vous avez écrit :**

*Dans le même temps, l'ensemble des missions régaliennes, notamment d'assiette, de contrôle et de traitement du contentieux en matière fiscale, foncière ou de gestion publique, ont été assurées efficacement.*

**Et pourtant, l'ensemble de nos missions n'a pas pu être assuré de manière satisfaisante et efficace. Non pas de par le manque d'investissement personnel de chacun de nos collègues, mais bien par une charge croissante de travail, qui rend difficile l'exercice de nos missions, accentuée par le manque de moyens, les réformes, les fusions de services, le manque de moyens humains, les suppressions de postes et des applications informatiques régulièrement perturbées.**

**Vous avez écrit :**

*L'année 2022 a vu la finalisation des restructurations liées au NRP avec la mise en place du SGC de Commercy, du SIP Sud-Meuse et de deux CDL supplémentaires.*

**Vous êtes enthousiaste au vu des dernières restructurations liées au NRP avec la mise en place du SGC de Commercy ainsi que du SIP Sud-Meuse. Le résultat pour nous est flagrant avec un départ des sachants de Commercy. Permettez-nous de vous rappeler que ces « nouvelles structures » sont nées de la fermeture de l'ancienne trésorerie d'Étain, de Saint Mihiel, ainsi que de la fusion du SIP de Commercy avec celui de Bar-le-Duc, qui n'était le souhait de personne ! A cela s'ajoutait la fermeture du SIE de Verdun au profit d'un service départemental qui, comme nous le craignons, subit les**

mêmes désagréments qu'a subi le SPF départemental suite à la fusion des SPF de Verdun et Bar Le Duc.

Rappelez-vous, le 13 janvier 2022, nous étions venus dénoncer ces restructurations ainsi que la disparation d'une centaine de postes en Meuse en 10 ans à peine ! Et cette année, nous perdons à nouveau des emplois, dans des services déjà en difficulté. Nous en sommes au stade où une personne absente dans un service suffit à perturber son fonctionnement et son fragile équilibre. Nous n'avons plus de marge pour compenser un congé maladie, une absence pour formation ou un congé maternité !

Les remontées de nos collègues lors de nos visites de services, ainsi que leurs témoignages illustrent bien que leurs conditions de travail ne se sont pas améliorées suite à ces restructurations, que leur quantité de travail ne s'est pas réduite bien au contraire, et qu'ils travaillent désormais dans de "petites usines à gaz", pour reprendre certains de leurs propos.

**Vous avez écrit :**

*S'agissant de l'année 2023 qui s'annonce, l'activité s'inscrira notamment dans le cadre des orientations stratégiques qui seront définies dans le nouveau contrat d'objectifs. Son élaboration prendra en compte les éléments issus des échanges du « Remue-ménages » auxquels vous avez été nombreux à participer, éléments qui ont été remontés à l'administration centrale. Nous aurons l'occasion d'évoquer avec vous ces sujets dans les semaines qui viennent.*

**Nous dénonçons d'ores et déjà cette énième fausse concertation dans le cadre du contrat d'objectifs et de moyens dont les réunions se tiennent en ce moment et qui n'ont pour seul but de pouvoir a posteriori afficher que les agents ont été concertés. Les documents nationaux issus du Remue-Ménages ne sont pas fidèles à la réalité ! Encore une fois, nous avons dénoncé le fait qu'il n'y aurait aucune transparence sur la récurrence des propos des agents. Ainsi, l'amélioration de la mobilité des agents, ou la promotion de la « marque DGFIP » passent au même rang de priorité que la revalorisation de leurs salaires ou le manque de personnel. Et pourtant, ce sont les deux principales préoccupations actuelles ! Ce ne sont pas deux idées parmi tant d'autres ! Le manque de moyen humains ne nous permet plus d'assurer convenablement nos missions régaliennes et notre service public perd en qualité. Voilà la réalité !**

**Pour finir, nous espérons que nos collègues n'en pâtissent pas davantage cette année, et que vos bons vœux sauront leur rappeler combien ils sont indispensables et combien la DDFIP 55 ne fonctionne que grâce à l'investissement de chacun d'entre eux et à leur très grande conscience professionnelle.**

Au sujet de l'instance qui se tient aujourd'hui :

Les élections du 8 décembre dernier ont confirmé la position de Solidaires Finances Publiques comme première organisation syndicale de la DGFIP.

Malgré des modalités d'organisation de ces élections largement perfectibles, les organisations syndicales de la DGFIP, et plus particulièrement Solidaires Finances Publiques, en sortent renforcées et légitimées. Le taux de participation de 70,27 % à ce scrutin démontre une fois de plus l'attachement des agentes et agents de la DGFIP à la démocratie sociale et à un syndicalisme de proximité, force de propositions et combatif.

Cet esprit de combat est d'autant plus important que s'installent à compter de cette année 2023 les nouvelles instances issues de la loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019, qui affaiblit les droits, garanties des personnels et fragilise leur défense. La conception qu'elle emporte du dialogue social est très en deçà des urgences sociales, et démontre une fois encore que l'État employeur cherche, avant tout, à

aseptiser les phases de discussions et de concertations, et à minimiser toutes formes de négociations sauf à les enfermer dans un carcan d'accord collectif.

La dite loi étant déjà structurante à bien des égards, notamment avec les lignes directrices de gestion, la DGAFP n'a pas jugé opportun de mettre à disposition tant aux administrations qu'aux élu.es que nous sommes, les outils permettant d'enclencher dès le 1<sup>er</sup> janvier 2023 le bon fonctionnement des nouvelles instances.

Ainsi, l'annonce d'un projet type de règlement intérieur (RI) pour les CSA qui sera présenté en mars 2023 est tout simplement inacceptable.

Pour Solidaires Finances Publiques, la mise en place d'une nouvelle instance, et a fortiori le CSA, doit, quoi qu'il en soit et quoi qu'il en coûte, s'appuyer sur des règles et des pratiques plus favorables que celles qui émaneront du RI type de la DGAFP.

Nous estimons également qu'il est nécessaire que les pratiques qui antérieurement s'appliquaient dans les CT et CHSCT demeurent. Ce sont des acquis qui ne doivent pas être perdus.

Dans tous les cas, Solidaires Finances Publiques, au plan national comme au plan local, mettra tout en œuvre pour faire vivre et avancer les revendications des agentes et agents de la DGFIP dans toutes les instances de dialogue social, et par tous les moyens que nous jugerons adaptés.

Cette année 2023 s'est engagée sous de bien tristes auspices, avec notamment les conséquences de la loi de finances, qui frappe une fois encore la DGFIP et notre direction en matière de suppressions d'emplois. Sur ce point, nous réaffirmons que pour Solidaires Finances Publiques aucune suppression d'emplois n'est légitime. C'est pour cette raison que nous n'avons pas participé au CSAL dédié, car nous ne pouvons apporter le moindre crédit à votre vision déstructurante et mortifère de la DGFIP, de ses missions, de ses structures et des conditions de travail de ses agents et agentes.

Dès lors, la déclinaison actée par la Direction locale des suppressions d'emploi ne relève que de votre seule responsabilité, mais sachez que rien dans les faits, rien dans les réalités des services, rien dans l'exercice des missions, rien dans les attentes des usagers, rien dans les logiques de chaînes de travail, rien en matière d'amélioration des conditions de travail, ne justifie vos arbitrages.

Ainsi, pour 2023, Solidaires Finances Publiques poursuivra sa mission d'information et de sensibilisation des personnels afin de construire, avec elles et eux, les propositions et les rapports de force indispensables pour donner à la DGFIP tous les moyens nécessaires à son bon fonctionnement et au respect des droits et garanties des personnels. De plus, nous réaffirmerons l'importance, au regard de l'étendue et de la technicité de nos missions, de stopper les suppressions d'emplois, de recourir exclusivement à des recrutements par concours et non à des emplois contractualisés car précaires, à revaloriser significativement le régime indemnitaire de tous les agents, et ce en dehors de toute logique de mérite individuel. En effet, si depuis des années la DGFIP tient le choc face à toutes les charges qui lui incombent, c'est bien par la force de son collectif, et c'est ce collectif et donc l'ensemble des agents et des agentes qui doit être reconnu dans sa globalité.

Par ailleurs, Solidaires Finances Publiques tient à souligner la nécessité du renforcement des mesures de protection et de sécurité pour les personnels. Le drame du Bullecourt (62) est encore dans tous les esprits, et il doit guider les mesures devant nationalement et localement être prises pour assurer la protection de toutes et tous. Le temps de la temporisation face à des agressions jugées parfois comme isolées ou « naturelles » est révolu. Il est de votre responsabilité de faire en sorte que tous les outils à la portée des agents (DUERP, fiches de signalement...) soient pleinement utilisés et exploités. Mais il faut également donner aux agents en charge de missions de contrôle, de recouvrement, d'accueil, les moyens de mener à bien leur mission. Il faut aussi au travers des mesures réglementaires, au regard de l'organisation des structures, vous assurer que les usagers ne soient pas « exaspérés » par l'absence à proximité de services publics et au cas particulier de services de la DGFIP. Ainsi, le réensemencement de nos territoires par des services publics DGFIP de proximité est une impérieuse nécessité. Et ne nous dites pas que les Maisons France Services sont la solution : l'expérience a montré que ce n'était pas le cas.

Concernant les points à l'ordre du jour, et plus particulièrement le COM :

Solidaires Finances Publiques n'est pas dupe du caractère artificiel de cette énième concertation et de ce que, in fine, la Direction générale fera de nos analyses. Toutefois, puisque vous nous demandez d'exprimer notre avis sur le document support de cette concertation, nous vous adressons nos observations. Elles seront sans

doute assez proches de celles formulées par nos représentants nationaux lors du groupe de travail du 10 janvier 2023.

Le COM comporte un volet budgétaire et un volet stratégique. Quel est donc notre étonnement de nous retrouver invités à réfléchir sur le second sans disposer de la moindre indication sur le premier, alors qu'il est, au moins dans ses grandes lignes, finalisé depuis août dernier. Il faut souligner sur ce point que comme à l'accoutumée, l'administration raisonne à l'envers, les moyens étant arrêtés avant même que ne soit aboutie la réflexion sur les besoins des usagers de la DGFIP.

Nous vous invitons donc à nous communiquer la feuille de route budgétaire de ce COM qui, déterminera les marges de manœuvres laissées à la direction générale.

Le document mentionne ensuite 7 axes stratégiques sans établir la moindre hiérarchie. Existe-t-il des priorités parmi eux ?

Un élément fait par ailleurs cruellement défaut : la revalorisation des carrières et de l'indemnitaire.

Or s'il est un point qui faisait consensus dans la restitution du grand remue méninges, c'est bien celui-là. Cet aspect a toute sa place dans un contrat d'objectif et de moyens. À moins que la direction générale, ne souhaite pas tenir compte de cette aspiration des agents qui figure dans toutes les enquêtes organisées pour appréhender leurs attentes. C'est pour Solidaires Finances Publiques une urgence absolue !

Dans son rapport sur le bilan du COM 2020-2022, l'inspection générale des finances préconise que la DGFIP mette « à profit la période qui s'ouvre pour développer une vision prospective de ses missions, de ses métiers et de son organisation ». Peut-être sera elle mieux entendue que notre organisation qui réclame depuis plusieurs années maintenant, une réflexion sur l'avenir des missions, des structures et des emplois s'appuyant sur un bilan contradictoire des réformes intervenues à ce jour et leur impact sur l'exercice des missions et sur les conditions de travail des agentes et des agents. Sans être exhaustif, il en va notamment de l'avenir des services des impôts des particuliers, du contrôle fiscal, du rôle des services des impôts des entreprises et de l'impact de la réforme de la responsabilité des gestionnaires publics sur l'exercice du contrôle de la dépense publique et du recouvrement. Enfin nous réitérons l'urgence d'élaborer un schéma directeur pour l'informatique à la DGFIP incluant, la question du recrutement, de la formation, du périmètre des missions des collègues de la sphère informatique. Nous réaffirmons notre revendication d'une réinternalisation de la conduite et du développement des projets applicatifs.

De manière plus anecdotique, nous dénonçons le langage digne de la « start-up nation » utilisé dans le document. S'agissant de l'attractivité, au-delà du vocable « nouveaux talents », qui relève plus des stéréotypes d'une mauvaise émission de télé-réalité, il faudrait peut-être se préoccuper d'abord de conserver l'ensemble des compétences existantes et donc des personnels appartenant au collectif DGFIP.

Nombreux sont les exemples d'entreprises publiques assurant un service public qui souffrent aujourd'hui du départ de leurs agents après qu'elles aient dynamité les statuts !

Par ailleurs, l'attractivité de la DGFIP ne dépend pas d'une mauvaise publicité de la consternante « marque DGFIP » mais bien de la question du niveau de rémunération, des carrières et de l'intérêt et de la qualité de l'exercice des missions ! Au regard des contraintes notamment géographiques qui pèsent sur les fonctionnaires, comment voulez-vous attirer des candidats aux concours quand la rémunération en début de carrière peine à dépasser le SMIC et que leur perspective de carrière est limitée ? Nous rappelons que désormais les 7 échelons du premier grade de la catégorie C sont à l'indice 353 soit durant les 9 premières années de carrière !

Mais nous reparlerons du COM au cours de cette instance.

Nous ne pouvons conclure cette déclaration liminaire sans faire un focus particulier sur la réforme des retraites. Alors que notre direction compte un grand nombre d'agents « potentiellement » concernés par les impacts négatifs (diminution des pensions, allongement de l'âge légal de départ à la retraite...) du projet du gouvernement, Solidaires Finances Publiques, dans la dynamique nationale portée par notre organisation, s'inscrit pleinement dans le combat contre le projet injuste de la réforme des retraites.

Monsieur le Président, vous l'aurez compris Solidaires Finances Publiques ne lâchera rien de ce qui a fait son identité, son authenticité. Nous continuerons plus que jamais en 2023 à nous mobiliser pour une DGFIP renforcée, reconnue, réhumanisée au service de l'intérêt général, de la justice fiscale, sociale et environnementale et pour un monde meilleur, plus juste, plus humain, plus solidaire.